

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 7 septembre, le Conseil municipal de la commune de Gagnac-sur-Cère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire DELANDE-CATTIAUX, Maire.

**Présents :** Mmes DELANDE-CATTIAUX, BIRET, BARGUES, MONTBERTRAND, VAN GASSE

MM. BEGUEY, BUCHET, LENIERE, VAN GASSE.

M CHAPUIS absent ayant donné procuration à M BEGUEY.

Mme LYS AUILLANS absente ayant donné procuration à Mme DELANDE

Madame MOMBERTRAND Ginette a été désignée secrétaire de séance.

### I : Instauration d'un tarif pour le ramassage de déchets verts et encombrants chez les particuliers

Madame le Maire expose au Conseil la possibilité de mettre en place un système de collecte des déchets verts et des encombrants sur la commune. La collecte sera organisée une fois par trimestre. La commune va contacter la déchetterie pour définir l'organisation la plus optimale. Le jour de passage sera communiqué à l'avance afin de permettre aux administrés de s'inscrire, et aux agents d'organiser la tournée de ramassage. Seuls les déchets verts et encombrants déclarés en mairie seront ramassés.

Les déchets verts seront soit entreposés dans des sacs transparents fermés ou attachés en fagot et seront facturés l'unité à 3 euros ou 5 euros le m3.

Les encombrants (gros électroménagers) seront facturés à 5 euros l'unité ou 50 euros le forfait au-delà de 3 appareils.

Pour les encombrants en état de fonctionnement, il est fortement conseillé de privilégier les associations locales pour leur donner une seconde vie.

La mise en place du ramassage des encombrants et des déchets verts est approuvé à l'unanimité.

### II : Location logement Palulos

Le logement Palulos 2, situé 6 place de l'église, est vacant depuis le 31 juillet 2021. Madame le Maire rappelle que ce logement nécessite des travaux de rénovation. Une personne, dans l'obligation de quitter rapidement sa location actuelle, a proposé d'effectuer elle-même ces travaux. Il est précisé que la commune financera les matériaux nécessaires. La commune et le futur locataire signeront le bail plus une convention autorisant et engageant le preneur à réaliser ces travaux avec en contrepartie le consentement de 3 mois de loyer gratuits.

Une caution correspondant à un mois de loyer sera demandée à la signature du bail.

Après délibération le conseil approuve à neuf voix et note deux abstentions.

### III provision pour dépréciation de créances depuis plus de deux ans

Le Centre des Finances publiques préconise de provisionner les créances datant de plus de deux ans qui pourraient ne pas être acquittées. Ces créances concernent le budget communal (14 euros), le budget de l'eau (264 euros) et de l'assainissement (297 euros). La répartition est détaillée au chapitre V (délibération modificative de crédit)

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à la provision de ces créances

### IV Position sur la demande d'aide financière aux postiers de Gramat à l'initiative de l'association de Défense des services publics et de la Gare d'Assier

Les postiers de Gramat ont réalisé une grève pendant 78 jours pour réclamer le maintien et la titularisation d'agents. Madame le Maire rappelle les difficultés pour chacun si les services publics venaient à disparaître. Il est proposé d'octroyer une aide financière de 50 euros aux postiers de Gramat.

Le Conseil vote 7 pour et 2 contre et décide de verser une subvention d'un montant de 50 euros à cette association.

Il convient de créer d'approvisionner le compte 6574 de 50 euros par une délibération modificative de crédit (chapitre V : délibération modificative de crédit)

### V Délibérations modificatives de crédit

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

#### Budget Communal

DEPENSES RECETTES

#### **FONCTIONNEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
60633	Fournitures de voirie	2000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4000.00	
61551	Entretien matériel roulant	-6064.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	50.00	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	14.00	

**TOTAL :** 0.00 0.00

#### **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES RECETTES

		DEPENSES	RECETTES
2312 - 350	Agencements et aménagements de terrains	3000.00	
2315 - 340	Installat°, matériel et outillage techni	-3000.00	

**TOTAL :** 0.00 0.00

**TOTAL :** 0.00 0.00

## Budget AEP

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	264.00	
618	Divers	-264.00	
TOTAL :		0.00	0.00

## Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	297.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-297.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil approuve à l'unanimité.

### VI Prise en charge des frais de déplacements, hébergement ou restauration concernant des élus qui ne perçoivent pas d'indemnités

Madame le Maire propose que les frais de déplacement et d'hébergement des élus municipaux non indemnisés soient pris en charge par la commune lors de formations ou de réunions éloignées de Gagnac.

L'assemblée vote à l'unanimité.

### VII Demande de retrait de la Commune de Saint Vincent du Pendit du Syndicat mixte Adduction Eau Potable de Bretenoux Saint Céré et informations importantes concernant l'adhésion de notre commune à ce syndicat.

La commune de Saint-Vincent du Pendit souhaite adhérer au Syndicat du Limargue et se retirer du Syndicat mixte Adduction eau potable de Bretenoux Saint-Céré. Il est demandé à chaque commune adhérente au syndicat AEP de délibérer pour accepter ce retrait.

Le conseil valide ce départ à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil que des travaux de fonçage sous la Cère à Bretenoux vont être entrepris pour sécuriser la conduite d'eau potable. Le syndicat doit contracter un emprunt de 350 000 € sur 30 ans pour financer ces travaux.

Le syndicat envisage dans l'avenir une adhésion au Syndicat Bellovic pour assurer la continuité de distribution d'eau potable. Il y aura certainement des contraintes pour assurer le financement des travaux notamment l'achat d'une quantité minimum journalière d'eau potable réparties sur l'ensemble des communes adhérentes.

## Questions diverses

Madame le Maire fait part de sa concertation avec Monsieur DAUBET, président de CAUVALDOR au sujet du projet de la maison des chasseurs et refuge pour animaux. Il semble que la commune de Gagnac-sur-Cère pour l'implantation d'un chenil soit trop excentrée sur le territoire de CAUVALDOR. Un bâtiment isolé fait l'objet d'une étude pour implanter la maison des chasseurs. Les frais de raccordement électriques sont très élevés en raison de sa situation. Il faudra peut-être envisager un autre bâtiment pour ce projet.

Madame le Maire fait part d'une réunion avec la Direction Départementale des Territoires prévue le mercredi 8 septembre au sujet de la revitalisation du centre ancien de Gagnac ; ce rendez-vous fait suite aux différentes réunions organisées avec le service dynamisation centre Bourg de CAUVALDOR. Le départ du responsable de ce service qui suivait la démarche auprès de la commune, nous a obligé à nous adresser à un autre service compétent pour nous guider.

Madame VIALLE, Sous-Préfète de Figeac a accordé une subvention de 14 601 euros au titre de la DETR sollicitée pour l'acquisition et la réfection de la toiture de la maison de la place.

La mise à jour du Plan Communal de sauvegarde a débuté. Le résumé des postes de commandement va être transmis aux membres du Conseil Municipal.

M Lenière informe le conseil qu'une personne serait intéressée pour installer une aire de camping-cars aux Ierles à la place de l'ancien camping et sa volonté d'acheter ou louer l'emplacement.

Il est abordé le problème des nuisances sonores lié aux travaux de nuit de modernisation de la voie ferrée durant l'été.

L'attache-vélo situé à coté de l'agence postale va être légèrement déplacé pour faciliter le stationnement des véhicules.

Fin de la séance à 20 heures 30

**Le Maire,  
Claire DELANDE-CATTIAUX**

